

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 14 décembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	12

L'an deux mille vingt, le 14 décembre, à 19h30 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MARQUET Bénédicte
SIVEC Jean
OGER Isabelle

IMMER Alain
MENEHIN Gaël
VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

GUINDT Philippe
THILL Céline
VIEIRA Christophe
BRUN Jérôme

LISTE DES ABSENTS :

DEBAILLEUL Delphine

PEREIRA Julien

REUTER Olivier

Procuration de Delphine DEBAILLEUL à Alain IMMER

Objet : 2020 – 536 Modification de la délibération du 30 septembre 2020 : Fond de concours communautaire

Considérant la délibération du conseil du 30 septembre 2020, d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et autorisant le Maire à procéder au dépôt d'un dossier pour obtention d'une subvention du fond de concours communautaire,

Considérant la délibération du conseil du 4 décembre 2020, de retenir la proposition de l'entreprise Ecco Constructions SARL et d'accepter le devis de 87 576,30 € TTC pour la rénovation du 1er étage,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas solliciter de subvention au titre du fond de concours communautaire pour les projet précédemment inscrits suivants :

- projet d'aménagement de l'entrée du périscolaire et de création d'une clôture prenant assise dans l'enrobé du trottoir de l'école
- fourniture signalétique et panneaux de police, installée par Moselle Signalisation

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 17/12/2020
Le Maire :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/12/2020

Le Maire,